

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 30/09/2025

I. Ouverture de séance

En ce jour du 30/09/2025, le conseil d'administration se réunit sur proposition de la cheffe d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de madame MEUNIER Patricia.

La séance commence à 18h05.

Le nombre de présents en début de séance est de 14 personnes dans la salle et un membre du conseil d'administration Mme BENNACEUR en distanciel, soit 15 personnes pour un quorum de 15.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Mme DENIZE, représentante élue des personnels enseignants.

II. Ordre du jour

Mme MEUNIER Patricia – Présidente du conseil d'administration – informe les membres du conseil d'administration des modifications de l'ordre du jour :

- Suppression du vote de la DBM
- Vote contrats de prestations
- Vote de différentes délégations de signature

Mme Meunier précise qu'en fin de conseil d'administration, elle informera les élus sur diverses actualités et notamment une délégation de fonction.

Point n°1 - Compte rendu du CA du 17/06/2025

Le compte rendu du précédent conseil d'administration (17/06/2025) est adopté à l'unanimité (15) par les membres du conseil d'administration.

Point n°4 - Rectificatif PFMP

Modification du planning des PFMP : Décalage entre le vote de juin et les dates appliquées sur les conventions de PFMP remises aux élèves pour la classe de TMCVB. Les dates ont été alignées sur les classes de TMCVA.

PFMP 6, départ initialement prévu sur les semaines 2,3 et 4 (janv 2026) départ modifié sur les semaines 49, 50 et 51 (déc 2025).

Les premiers départs étant pour la fin septembre, les conventions sont déjà signées par les entreprises.

Les dates modifiées sont acceptées par un vote à l'unanimité (15).

Point n°5 - Contrats de prestations pour la MLDS

Deux contrats de prestation sont soumis au vote en faveur de la MLDS. Ils sont financés par les budgets alloués à la MLDS par la DSDEN 77.

- Contrat avec le prestataire ELOQUENTIA qui accompagne les élèves inscrits dans le cadre de la MLDS à l'éloquence pour un gain de confiance en soi.
- Contrat avec le prestataire LUNE VAGUE qui propose des ateliers d'écriture pour les élèves relevant de la MLDS.

Vote à l'unanimité des membres du conseil d'administration pour les 2 contrats (15).

Point n°2 - DBM pour vote

Pas de vote de DBM. La situation est toujours bloquée.

Le compte financier est sorti mais il n'a toujours pas été présenté aux membres du conseil d'administration du LP Louis Lumière.
L'agent comptable qui aurait dû le présenter a été appelé à de nouvelles fonctions à la mi-septembre et n'a pas répondu à nos sollicitations avant son départ.

La présentation de ce compté financier est prévu aux environs du 6 novembre et serait présenté par le personnel assurant l'intérim : le fondé de pouvoir.

Point n°3 - Convention occupation précaire

2 logements font l'objet d'une signature de convention d'occupation précaire.

- COP n°1 Bénéficiaire Mme SALLES, pour un loyer de 700,60 € et des charges évaluées à 200,00 € du 1 juillet 2025 au 30 juin 2026.
Vote à l'unanimité des membres du conseil d'administration (15).

- COP n°2 Bénéficiaire M CONSTANT, pour un loyer de 300,59 € et des charges évaluées à 200,00 € du 1^{er} septembre 2025 au 30 août 2026.
Vote à l'unanimité des membres du conseil d'administration (15).

Point n°6 – Délégations de signature

- Délégation de signature des conventions de PFMP du chef d'établissement Mme MEUNIER en direction du DDFPT M DOUAI. La signature électronique est aussi déléguée dans ce cas.

La délégation de signature est validée par un vote à l'unanimité (15).

- Délégation de signature des sanctions du chef d'établissement Mme MEUNIER en direction de la proviseure adjointe Mme GARCIA, afin que Mme GARCIA puisse elle aussi prononcer des sanctions en direction des élèves.
La délégation de signature est validée par un vote à l'unanimité (15).

Délégation de l'ensemble des signatures du chef d'établissement Mme MEUNIER en direction de la proviseure adjointe Mme GARCIA, si Mme MEUNIER devait faire face à une absence personnelle de plus de 15 jours.

La délégation de signature est validée par un vote à l'unanimité (15).

Point n°7 - Informations diverses

- Mme MEUNIER chef d'établissement informe les membres du conseil d'administration, d'une délégation de fonction de la présidence de l'UNSS.

En effet :

- A la suite d'un entretien avec l'inspecteur chargé du suivi de Mme GARCIA, en tant que proviseure stagiaire, et qui a donné son accord
 - Du fait de l'historique de carrière de Mme GARCIA
- Mme MEUNIER a délégué à Mme GARCIA les missions de gestion courante et la fonction de présidence de L'UNSS.

M MINCK réagit : « Je trouve que c'est un cadeau empoisonné, du fait des tensions qui règnent dans l'équipe d'EPS ».

Mme MEUNIER répond qu'il s'agit d'une simple information aux membres du conseil d'administration.

- Gratuité : Mme GRILLOT informe les membres du conseil d'administration qu'à ce jour il est impossible de rembourser les frais de stage avancés par les élèves lors de leurs départs en PFMP et les frais engagés par les professeurs pour effectuer les visites de suivi.

A 19h05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est clôturée.

La secrétaire de séance

R DENIZE

